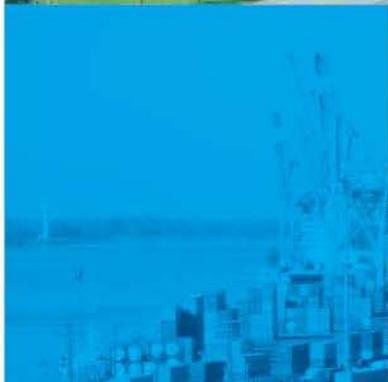
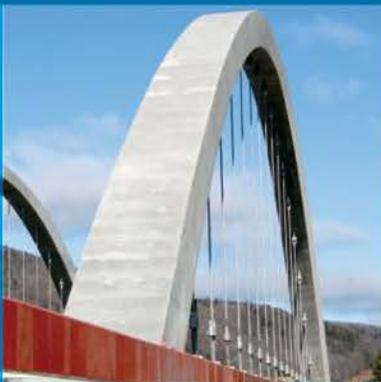
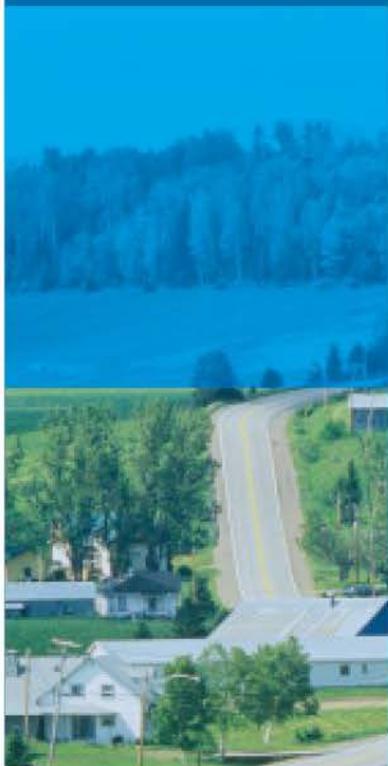


Synthèse des suivis concernant les répercussions sur les activités économiques des localités contournées

Réponse du MTMDET à la question complémentaire
DQ10, n° 1 du 29 juin 2016



27 JUILLET

2016

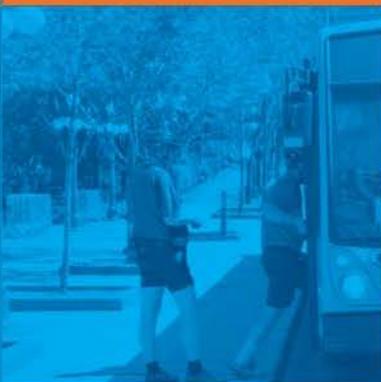
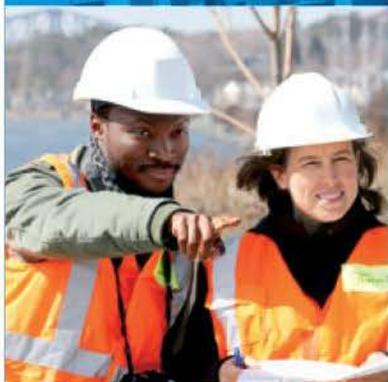


TABLE DES MATIÈRES

Synthèse des suivis concernant les répercussions sur les activités économiques des localités contournées.....	1
Contexte	3
Ville de La Tuque	4
Situation géographique.....	4
Voie de contournement	4
Méthodologie	4
Résultats	4
Rivière-Rouge	5
Situation géographique.....	5
Voie de contournement	5
Méthodologie	5
Résultats	6
Mesures d'atténuations proposées	7
Labelle	7
Situation géographique.....	7
Voie de contournement	7
Méthodologie	7
Résultats	8
Mesures d'atténuations proposées	9
Conclusion	10
Bibliographie.....	11
Annexe 1.....	13
Plan de localisation de la VDC de La Tuque	13
Annexe 2.....	15
Plan de localisation de la VDC de Rivière-Rouge	15
Annexe 3.....	17
Plan de localisation de la VDC de Labelle.....	17

CONTEXTE

Le 29 juin 2016, la commission du BAPE pour le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic adressait la question suivante au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) :

- 1. Plusieurs projets de voies de contournement ont été réalisés par le Ministère et un suivi des répercussions sur l'activité économique des localités contournées a été demandé pour certains d'entre eux. Veuillez fournir une synthèse des résultats de ces suivis et, plus généralement, des effets des contournements urbains sur l'économie locale.*

Afin d'être en mesure de répondre à cette demande, la direction territoriale de l'Abitibi-Témiscamingue a procédé à un inventaire des suivis réalisés. Après validation auprès des autres directions territoriales, trois suivis deux ans après la mise en service de la voie de contournement (VDC) étaient disponibles au moment de rédiger cette synthèse soit celui pour La Tuque, Rivière-Rouge et Labelle. Celui du suivi de 5 ans à la suite de la VDC de La Tuque n'était pas encore finalisé. De même, d'autres projets ayant cette obligation par décret d'effectuer des suivis après la mise en service de la voie de contournement sont soit, en phase de réalisation comme celui de Rouyn-Noranda ou toujours à l'état de projet.

Ces études de suivi de l'impact économique de contournement de municipalités ont été effectuées par des firmes mandatées par le MTMDET. Des études de même type ont été réalisées avant l'ouverture de la VDC pour chacun de ces projets afin de servir de base de comparaison.

Le présent rapport présente donc une synthèse de chacun des trois rapports de suivi des impacts sur les activités économiques deux ans après la mise en service des VDC de La Tuque, Rivière-Rouge et Labelle.

VILLE DE LA TUQUE

Situation géographique

La ville de La Tuque située dans la région de la Mauricie est issue de la fusion des municipalités de la ville de La Tuque, de La Croche et du village de Parent ainsi que de territoires non organisés. En 2012, la population est de 11 321 habitants (10 995 habitants (MAMOT, 2016)). Cette municipalité est la deuxième plus importante au Québec en termes de superficie (après la Baie-James), avec un territoire de plus de 28 421 km².

Voie de contournement

La VDC de La Tuque a été mise en service le 1^{er} novembre 2010. D'une longueur de 11,5 km, elle débute au sud de la ville de La Tuque pour se terminer au nord, à environ 500 mètres après l'intersection de la route 155 avec le rang des Hamelin. Un plan de localisation de la VDC de La Tuque est présenté en annexe 1.

Méthodologie

En 2010 et 2012, 43 commerces susceptibles d'être affectés par la VDC ont été ciblés pour l'échantillonnage :

- 6 en hébergement, 17 en restauration, 3 en alimentation, 6 dépanneurs, 8 stations-service et 3 autres commerces;
- Rencontres individuelles sauf pour 9 commerçants qui ont répondu par courrier ou télécopieur;
- Taux de réponse de 84% (31/37) excluant les 6 commerces fermés depuis l'enquête de 2010.

Résultats

- La VDC serait possiblement la cause de la fermeture pour 2 des 6 commerces fermés depuis l'enquête de 2010. Les 2 commerces en question étaient des établissements du secteur de la restauration.
- 12 des 28 répondants au niveau du chiffre d'affaires soit 43% ont connu en 2011 une diminution de plus de 10% comparativement à 17% en 2009. Les établissements de restauration ont subi les plus grandes pertes entre 2009 et 2011 suivis par les établissements d'hébergement, les dépanneurs et les stations-service.

- La VDC ne peut pas être totalement imputable de cette baisse du chiffre d'affaires. Le contexte économique, (crise économique, crise forestière, fin de grands chantiers dont la VDC) qui prévalait alors, a joué également un rôle important. L'influence de ces facteurs pourra être mieux établie lors de l'enquête de 2015 soit 5 ans après la mise en service de la VDC.
- Les principaux commentaires des commerçants sont la diminution de la clientèle pour une grande majorité d'entre eux, l'interdiction de procéder à l'affichage de leur commerce le long de la route 155 et la configuration problématique et non sécuritaire de la bretelle sud.
- Le comité de suivi créé en 2004 comprenant les principaux intervenants du milieu économique ainsi que des représentants de la Ville de La Tuque a été dissous en 2012. Il a été jugé que les impacts économiques occasionnés par la mise en service de la VDC étaient moins considérables qu'appréhendés.

RIVIÈRE-ROUGE

Situation géographique

L'ancienne municipalité de l'Annonciation fait maintenant partie de la ville de Rivière-Rouge composée également de celles de Sainte-Véronique et Marchand. Rivière-Rouge est située dans la MRC Antoine-Labelle au cœur de la région des Laurentides soit à environ 60 km au sud-est de Mont-Laurier et à 50 km au nord-ouest de Mont-Tremblant. En 2013, sa population est de 4 681 habitants (4 524 habitants (MAMOT, 2016)).

Voie de contournement

L'inauguration de la VDC de la route 117 à Rivière-Rouge a eu lieu le 19 septembre 2011. La voie de contournement d'une longueur de 7,4 km passe à l'ouest du secteur de l'Annonciation (maintenant centre-ville), commençant au sud à environ 2 kilomètres et rejoint la route 117 un peu à l'ouest de l'intersection avec la route 321 Sud. Un plan de localisation de la VDC de Rivière-Rouge est présenté en annexe 2.

Méthodologie

Enquête auprès des commerçants

Les commerces ciblés sont ceux qui sont a priori sensibles à la clientèle de transit en raison de la nature des produits et services offerts soit 25 établissements :

- 9 restaurants, 7 magasins d'alimentation, 2 stations-service avec dépanneurs, 1 hébergement, 2 débit de boisson, 2 véhicules récréatifs et articles de sport et 2 autres commerces et services;
- Taux de réponse : 19/25 soit 76%;

- Enquête sous forme d'entrevues téléphoniques réalisées entre le 26 septembre et le 25 octobre 2013.

Enquête auprès de la clientèle

Une enquête auprès de la clientèle de 21 commerces ciblés par l'étude a été réalisée du 3 au 22 juin 2013, sous forme de brèves entrevues :

- 163 heures de sondage effectuées selon une cédule établie en collaboration avec les commerçants;
- Période d'enquête avant la période estivale;
- 1 512 clients ont participé à l'enquête;
 - Rivière-Rouge est l'origine et la destination de 39% des trajets, 16% pour origine ou destination Labelle et 21% pour origine ou destination les municipalités environnantes;
 - 84% de la clientèle interrogée est d'origine régionale dont 58% de résidents de Rivière-Rouge;
 - 70% des répondants se sont déplacés spécifiquement dans le commerce.

Résultats

- 8 commerces sur les 19 ayant répondu ont vécu une baisse d'activités entre 2010 et 2013.
- Fermeture de 13 commerces depuis 2010, la plupart de très petite taille dans le secteur de la restauration. La conjoncture économique peut avoir occasionné ces fermetures. Toutefois, la VDC ainsi que la perte de visibilité de ces commerces sont des éléments considérés dans la décision des différents propriétaires concernés.
- Le nombre d'établissement du secteur de la restauration et hôtellerie est passé de 18 à 12 (-33%); alors que le nombre d'établissement de services professionnels et spécialisés, pour sa part, a connu une augmentation de 26% (35 à 44).
- Le chiffre d'affaires des commerces enquêtés est passé de 44,4 M\$ en 2010 à 40,2 M\$ en 2012 soit une diminution de 9,5%.
- La diminution du chiffre d'affaires plus perceptible pour les stations-service et la restauration est en partie compensée par l'augmentation de l'activité dans les magasins d'alimentation.
- Plusieurs commerçants ont reconnu que la VDC avait pour effet d'améliorer la qualité de la vie dans le centre-ville. Pour certains commerces, cette amélioration a eu un impact positif sur leurs activités et leurs positionnements.
- La clientèle de transit (usager en transit et touristes en séjour) constituait, en 2010, 27% des clients interrogés; alors qu'en 2013, elle représente 13% soit un recul de 14%.

- En 2010, 76% des clients n'envisageaient pas d'impact quant à leur fréquentation des commerces alors qu'il est de 78% en 2013. Le nombre de répondants ayant mentionné qu'ils fréquentaient moins souvent le commerce est passé de 24% en 2010 à 29% en 2013.

Mesures d'atténuations proposées

Les commentaires recueillis auprès des commerçants et des divers intervenants socio-économiques rencontrés pour cette étude afin d'atténuer les impacts de la VDC sur les activités commerciales sont :

- Installation de panneaux d'affichage sur la route 117 à proximité du secteur de l'Annonciation pour accroître la visibilité des commerces. Cet affichage est limité en raison des normes appliquées par le MTMDET en matière de signalisation.
- Dynamisation et encadrement des efforts de développement. Des mesures comme la réfection de la rue principale et un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) ont été réalisées.
- Revitalisation du noyau urbain avec la mobilisation des acteurs du milieu afin de viser à compenser en partie la perte d'achalandage de transit par l'attrait de la population locale et régionale.

LABELLE

Situation géographique

La municipalité de Labelle est située dans la MRC de Labelle, dans la région des Laurentides. Elle se trouve à 33 km au nord de Mont-Tremblant et à 80 km au sud-est de Mont-Laurier. D'après le recensement de l'Institut de la statistique du Québec en 2011, elle compte 2445 habitants (2 525 habitants (MAMOT, 2016)). Elle est membre du réseau de Village-Relais du Québec.

Voie de contournement

La voie de contournement de la route 117 d'une longueur de 6,95 km est inaugurée le 16 novembre 2012. Un plan de localisation de la VDC de Labelle est présenté à l'annexe 3.

Méthodologie

Enquête auprès des commerçants

L'enquête auprès des 17 commerces retenus comme étant sensibles à un détour de la clientèle de transit a été réalisée par entrevue téléphonique et en personne :

- 2 magasins d'alimentation et dépanneurs, 1 station-service avec dépanneur, 7 restaurants, 1 service bancaire et 6 autres commerces et services.
- Parmi les 15 ayant été considérés dans l'enquête de 2010 soit avant la mise en service de la VDC (phase I), deux entreprises de service de restauration et d'hébergement ont fermé depuis.
- Après discussion avec des représentants de la municipalité, la Chambre de commerce et du MTMDET, 4 établissements de la catégorie « autres commerces et services » ont été ajoutés à la liste de la phase I.
- Taux de réponse : 15/17 soit 88%.

Enquête auprès de la clientèle

Une enquête auprès de la clientèle des 17 établissements a été réalisée du 9 au 20 juin 2014, sous forme de brèves entrevues :

- 120 heures d'enquête réalisées;
- Période d'enquête avant la période estivale;
- 855 clients interrogés avec 685 enquêtes complétées:
 - Taux de participation de 70%;
 - 40% des trajets avaient pour origine et destination Labelle; 17% pour origine ou destination Labelle et 15% pour origine ou destination les municipalités environnantes;
 - 70% des clients étaient des habitués du commerce, le fréquentant principalement à chaque semaine (36%).

Résultats

- 80% (12/15) des établissements affirment avoir été affectés négativement dans leurs activités commerciales par le contournement de la route 117 :
 - Perte d'achalandage par les usagers en transit;
 - Perte de visibilité du commerce à l'avantage de d'autres similaires dans les plus grosses municipalités de la région.
- 87% (13/15) des établissements ont connu une baisse de leur chiffre d'affaires, et ce, peu importe la taille relative du commerce.
- Certains propriétaires/gestionnaires ont nuancé cette diminution en ajoutant que la VDC n'est pas l'unique responsable de cette diminution du chiffre d'affaires. La conjoncture économique difficile des dernières années, entre autres, peut également l'avoir affecté.
- L'impact ressenti en 2014 est plus important que l'impact pressenti en 2010.
- Diminution de la fréquentation des commerces et de l'emploi généré par ces établissements. Certains établissements ont dû licencier ou réduire les heures de travail de leurs employés.

- Les services de restauration rapide et la station-service sont les plus fragilisés.
- 80% des clients interrogés sont d'origine régionale versus 65% en 2010 soit une diminution de 15% de la clientèle de transit incluant les camionneurs et les touristes en séjour.
- 83% de la clientèle régionale déclare que la VDC n'a pas changé leur habitude de consommation du commerce dans lequel ils étaient interrogés.
- En 2010, seulement 49% des déplacements avaient pour origine ou destination Labelle ou les municipalités environnantes versus 72% en 2014.
- Baisse de l'achalandage des commerces observée et confirmée par le nombre de clients rencontrés lors de l'enquête de 2014, réalisée à la même période qu'en 2010, alors que le nombre d'heures d'enquêtes en 2014 était plus importante.
- Diminution des camionneurs : 21% en 2010 versus 3% en 2014. Ceux encore présents le sont parce qu'ils font une livraison dans la municipalité ou celles avoisinantes.
- La clientèle locale apprécie la diminution de la circulation, notamment des camions, l'amélioration de la sécurité et de la qualité environnementale. De son côté, la clientèle en transit note un gain de temps lors des déplacements et une meilleure fluidité de la circulation. Toutefois, les résidents de Labelle sont inquiets pour les commerces et la vie du village et craignent de se retrouver avec un village trop tranquille.

Mesures d'atténuations proposées

- Affichage des commerces aux bons endroits avec des indications claires devant servir de repères visuels pour les usagers de la route, et ce, en concertation avec les commerces, les autorités locales et gouvernementales. La pollution visuelle doit être évitée.
- Mise en valeur des entrées de l'agglomération pour encourager les usagers à découvrir le noyau urbain de Labelle.
- Mise en valeur de la rue principale du noyau urbain pour lui redonner un caractère plus villageois et de permettre aux usagers de mieux se repérer.
- Politiques incitatives pour soutenir le développement économique local par l'encouragement de l'achat local, le développement de l'attrait unique de Labelle, la promotion d'événements uniques attractifs et le développement de comités locaux (de commerçants, d'activités ou de la chambre de commerce) pour créer un réseau d'affaires et permettre aux commerces de s'adapter aux changements liés à la VDC.

CONCLUSION

Selon les suivis présentés, la venue d'une VDC a eu des impacts négatifs sur les activités économiques des localités contournées. La perte de visibilité des commerces par les usagers de la route s'est traduit par une perte de la clientèle de transit et qui, par le fait même, s'est concrétisé par une baisse plus ou moins importante du chiffre d'affaires pouvant aller jusqu'à la décision de fermer le commerce. Les établissements les plus fragiles à la mise en service d'une VDC sont notamment ceux des secteurs de la restauration, de l'hébergement et des stations-service.

À la lecture de ces études, l'importance de l'impact d'une VDC sur une municipalité contournée dépend d'une combinaison d'éléments dont, entre autres, la démographie de la municipalité, sa dépendance à la clientèle de transit, la localisation des commerces par rapport à la VDC, le nombre et le type de commerces implantés ainsi que les habitudes des usagers de la route.

Selon ces études, la VDC semble être responsable de la fermeture de commerces ou a agi comme intrant à la prise de décision de fermer. Toutefois, il appert qu'il n'est pas possible de tout imputer à la VDC considérant le contexte économique difficile (crise forestière, crise économique, la fin de grands chantiers de construction comme les VDC...) prévalant au moment des différentes enquêtes dans les trois municipalités. Le suivi de 5 ans après la mise en service de la VDC pourrait permettre de mieux établir l'influence de ces différents facteurs sur les activités économiques des municipalités contournées.

BIBLIOGRAPHIE

Les Services exp inc., 2013, *Suivi de l'impact économique en période d'exploitation de la voie de contournement de la ville de La Tuque – Année 2 (2012)*, 34 pages.

WSP Canada inc., 2014, *Programme de suivi économique – Phase 2 – Voie de contournement de Rivière-Rouge (secteur de l'Annonciation) – Route 117 – Rapport synthèse*, 23 pages.

AECOM, 2014, *Protocole de suivi économique de Phase II – Contournement de Labelle – Analyse des répercussions de la voie de contournement de la route 117 sur les activités commerciales et propositions de mesures d'atténuation, dans la municipalité de Labelle, MRC des Laurentides, circonscription électorale de Labelle*, 37 pages.

Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (s.d.). *Répertoire des municipalités*. Consulté le 25 juillet 2016 sur <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/79037/>



ANNEXE 1

Plan de localisation de la VDC de La Tuque



Source : Google maps

ANNEXE 2

Plan de localisation de la VDC de Rivière-Rouge



Source : Google maps

ANNEXE 3

Plan de localisation de la VDC de Labelle



Source : Google maps

